



# Fiche de données de sécurité

## Nettoyant dégraissant

### 1. Identification

Identificateur du produit :	Nettoyant dégraissant
Code :	240116
Fournisseur :	P.O.R. Products 38, Portman Road New Rochelle, NY 10801
Téléphone :	914 636-0700
Numéro d'appel d'urgence :	914 636-0700
Heures disponibles :	8h-17h
Usage recommandé :	Comme nettoyant et dégraissant
Restrictions d'utilisation :	Pour équipement industriel et automobiles

### 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : **DANGER**

Classification du produit :



Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées-Catégorie 1.

Irritation cutanée-Catégorie 2. Irritation oculaire-Catégorie 2A.

**Mentions de danger** : Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

**Prévention** : Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit.



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

**Intervention** : Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage** : Sans objet.

**Élimination** : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

**Autres dangers** : Aucun autre effet démontré.

Voir l'information toxicologique, section 11

### 3. Composition/information sur les ingrédients

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	6.00
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	4.00
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	3.00

### 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN ; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

**Contact oculaire** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Contact cutané** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

**Inhalation** : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

**Symptômes** : Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.).

**Effets aigus et retardés** : Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau. Si ingéré en grande quantité, peut causer l'anémie hémolytique, l'hémoglobinurie, l'hématurie.

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés** : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux** : Aucun danger spécifique.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de potassium. Monoxyde et dioxyde de carbone.

**Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

**Précautions individuelles :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Équipements de protection et mesures d'urgence :** Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils anti-déflagrants. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manipulation et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. La manipulation de ce produit, doit être conforme à la réglementation locale. Entreposer dans un récipient hermétique situé dans un endroit sec, bien ventilé et avec sol cimenté résistant à la corrosion. Se référer aux normes d'entreposage du RSST et du CNPI. Conserver à l'écart des matières combustibles et des acides. Si le produit est entreposé avec d'autres substances dangereuses, se référer au tableau de ségrégation du CNPI. Les récipients de substances corrosives doivent être tenus fermés, porter une identification claire de leur contenu, et être manipulés avec soin. Information supplémentaire : ce produit attaque certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtement.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :** Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit



# Fiche de données de sécurité

## Nettoyant dégraissant

n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Incompatibilités :** Les acides. Les agents oxydants forts. Les métaux finement divisés (Ba, Be, Na, P, Al, Mg etc). Les peroxydes. Les comburants.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	DIVS mg/m3	VEMP mg/m3	VECD mg/m3	VP mg/m3
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	14	N.D.	N.D.	2
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	3384	97	N.D.	N.D.
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

DIVS = Danger immédiat pour la vie ou la santé

VEMP = Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD = Valeur d'exposition de courte durée

VP = Valeur plafond

**Mesures d'ingénierie appropriées :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Mesures de protection individuelle :** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Yeux :** NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

**Mains :** Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Respiratoire :** Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

**Autres :** Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Liquide

**Couleur :** Incolore

**Odeur :** Très légère

**Seuil olfactif :** Non disponible

**pH :** 11,3 (réserve alcaline de 3,5)

**Point de fusion/congélation :** 0 °C (32 °F)

**Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition :** 100 °C (212 °F)

**Point d'éclair :** Sans objet

**Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** Sans objet

**Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** Sans objet

**Température d'auto-inflammation :** Sans objet

**Taux d'évaporation :** 0,050 (éther=1)

**Tension de vapeur :** 17,535 mm de Hg à 20 °C

**Densité de vapeur :** < 1 (air=1)

**Densité relative :** 1,025 kg/L à 20 °C (eau = 1)

**Solubilité dans l'eau :** Soluble

**Coefficient de partage noctanol/eau :** Sans objet

**Température de décomposition :** Non disponible

**Viscosité cinématique :** Non disponible



# Fiche de données de sécurité

## Nettoyant dégraissant

### 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

**Stabilité chimique :** Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter :** Tenir loin des produits incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de potassium. Monoxyde et dioxyde de carbone.

### 11. Données toxicologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	(1) DL orale	(2) DL cutanée	(3) DL cutanée	(4) CL gaz	(5) CL vapeurs	(6) CL poussières
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	500	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	>5.00
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	470	400	400	S.O.	2.349	0.50
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	500	> 5000	> 5000	S.O.	> 20.00	> 5.00

(1) DL<sub>50</sub> orale mg/kg

(2) DL<sub>50</sub> cutanée mg/kg

(3) DL<sub>50</sub> cutanée mg/kg

(4) CL<sub>50</sub> inhalation ppmV 4 heures-gaz

(5) CL<sub>50</sub> inhalation mg/l 4 heures-vapeurs

(6) CL<sub>50</sub> inhalation mg/l 4 heures-poussières/brouillards

**Voies d'exposition probables :** Ce produit est absorbé par les voies digestives.

**Symptômes :** Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.).

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme :** Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau. Si ingéré en grande quantité, peut causer l'anémie hémolytique, l'hémoglobinurie, l'hématurie.



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	CIRC	ACGIH	Mutagenicité	Effet sur la reproduction
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	3	A4	Non disponible.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur la reproduction. Tératogène expérimental.
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.

#### Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

#### Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.



## Fiche de données de sécurité

### Nettoyant dégraissant

## 12. Données écologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	6.00	Oui	Non	Non
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	4.00	Non	Non	Non
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	3.00	Non	Non	Oui

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité court terme	Ecotoxicité long terme	Effet sur l'environnement
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	6.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	4.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	3.00	Non disponible.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

## 13. Données sur l'élimination du produit

**Méthode de disposition :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.



## Fiche de données de sécurité

Nettoyant dégraissant

### 14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN				
Désignation officielle de transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de dangers relative(s) au transport				
Groupe d'emballage				

#### Autres informations

Polluant marin : Non

IMDG : Sans objet

Exemption du TMD relatives aux quantités limitées : Sans objet

Précautions spéciales : Sans objet

Autres exemptions : Sans objet

### 15. Informations sur la réglementation

#### Canada

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	6.00	X		
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	4.00	X		X
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	3.00	X		X

#### États-Unis

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65	Right to Know
1	1310-58-3	Hydroxyde de potassium	6.00	X		X
2	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol	4.00	X		X
3	68439-45-2	Alkyl alcools (C6-C12) éthoxylés	3.00	X		

Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD et au HazCom 2012.



## Fiche de données de sécurité

Nettoyant dégraissant

### 16. Autres informations

**Date :** 2020-02-25

**Version :** 1

**Avis au lecteur :** Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.